

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021

Présents : Tous les Conseillers sauf Madame Célia SIMONCINI, procuration donnée à Monsieur Jérémy GAWLIK, Madame Mounira DUPONT et Monsieur Enzo LEGGIO excusés.

Secrétaire : Monsieur Léo SIMONCINI.

Délibérations :

- **Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recette envers GRDF d'un montant de 181.31 € selon la formule suivante : $(0.035 \times 1.222) + 100 \text{ €} \times 1.27$ 1.222 est la longueur du réseau en km.

- **Renouvellement convention Délégué Protection des Données 2021 (DPO) – Conformité RGPD de la commune.**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que dans le cadre de la réglementation européenne à la protection des données personnelles applicable au 25 mai 2018 et de la démarche de mise en conformité, la commune a signé une convention le 5 juin 2018 portant mise en œuvre du DPO (délégué à la Protection des données) avec Solutions Citoyennes sans incidence financière, et ce jusqu'à ce jour.

Monsieur le Maire explique que les collectivités traitent au quotidien des données à caractère personnel concernant les agents mais aussi les usagers et administrés. La collectivité, en tant que responsable des traitements, doit veiller à ce que les données personnelles soient collectées pour un usage déterminé, légitime et pertinent, pour une durée limitée, en toute sécurité et confidentialité, en respectant le droit des personnes.

Le contrat étant désormais arrivé à expiration, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le renouvellement du contrat DPO 2021.

Le coût des prestations est établi à 432,00 € TTC par an. La convention est prévue pour une durée de 1 an et renouvelable par tacite reconduction.

Monsieur le Maire ajoute que le prestataire ADICO mutualisé avec la CCALN, propose un tarif TTC de 408€ de prestation initiale et un abonnement annuel de 552€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention de renouvellement DPO et mandate Solutions Citoyennes afin d'assurer la conformité permanente de la collectivité aux dispositions du RGPD.

- **Adhésion association « Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à compter de l'année 2022, à l'association « Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie », pour la défense des chemins ruraux des Hauts de France, pour un coût annuel de 50 €.

- **Lancement de l'opération « Plan d'adressage » fibre optique**

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique programmé dans la commune au plus tard en 2023, Monsieur le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des nouvelles voies).

En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tout genre.

En particulier, Monsieur le Maire explique que cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100% des foyers « commune » et facilitant la commercialisation des prises.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vertu de l'article L.2213-28 du CGCT, « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune.

L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

La dénomination et le numérotage constituent une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général.

Par la suite, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur la dénomination et le numérotage des lieux-dits ainsi que des différents lieux/bâtiments de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de valider le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies de la commune.

Désignation d'un Membre à une commission municipale :

A sa demande, Monsieur Emmanuel ELIAS a été désigné pour intégrer la Commission Bâtiments communaux – Voirie.

Informations diverses :

• Droits de préemption

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas exercé son droit de préemption pour la maison située 1 rue Louis Cardon cadastrée section D N° 136.

• Vente de terrain

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que 3 parcelles de terre en nature d'étang, situées lieu-dit « Marais derrière Cottenchy » cadastrées section C N° 9, 10 et 274 sont à vendre. La commune dispose d'un délai de 2 mois à compter du 1^{er} septembre 2021 pour exercer son droit de préférence au prix de vente de 60 000 € et frais d'acte évalués à 5 850 €. Les propriétaires des parcelles boisées contiguës sont informés de la vente par une note affichée en Mairie. L'accès se fait par la voirie J. Brant. A visiter sur place avant de prendre une décision.

• Peupleraie

L'exploitation de la peupleraie est en cours. Un constat d'huissier a été fait au démarrage des travaux.

• Commission travaux du 14.09.2021

Monsieur GERVOISE fait part à l'assemblée des divers travaux réalisés et en cours :

- Cimetière : Les travaux de reprise de 18 concessions ont été réalisés. Reste un souci avec l'ossuaire qui n'a pas pu être creusé à la bonne profondeur.

- Eglise : La remise en état du clocher de l'église a été réalisé par l'Entreprise BODET ainsi que la pose d'une échelle pour y accéder, à la place de l'ancien escalier. Les travaux de restauration des portes de l'église vont débuter début novembre par la menuiserie GLODT. Une subvention au titre de la DETR 2021 a été accordée pour ces travaux d'un montant de 4 796,64 €.

- Ecole : Une 1^{ère} campagne d'analyse de la qualité de l'air intérieur de l'école a été réalisé hors chauffe, à la rentrée scolaire par un bureau d'étude de la FDE 80.

- Salle polyvalente : La candidature à l'Appel à projet « solaire photovoltaïque » lancé par la FDE 80 auprès des collectivités adhérentes, du 17 mai au 30 juin dernier n'a pas été retenue.

Agenda d'accessibilité – Accès cimetière/église 2022 :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande de modification de l'Agenda d'accessibilité va être faite auprès de la DDTM afin de reporter ces travaux sur 2022/2024.

En effet, l'étude demandée à EVIA sur la sécurisation de l'entrée du village RD 75, de l'ADAP cimetière et le stationnement du cimetière a commencé. En complément, un levé topographique était nécessaire et a été réalisé par le géomètre LATITUDES. Dès réception, ce document sera transmis à EVIA afin qu'il puisse dessiner un ouvrage correct et quantifier les volumes, surfaces et linéaires et chiffrer le projet. Ces travaux seraient éligibles au titre des subventions amendes de police du Département ainsi que de la DETR 2022.

Dans le cadre de ce projet, une réflexion plus globale a été faite sur le point accessibilité du cimetière/parking et le devenir de la zone AU terrain de foot. Pour l'instant, ce n'est qu'une réflexion.

Monsieur le Maire ajoute qu'une demande d'estimation a été faite auprès des domaines pour les parcelles agricoles dénommées "Derrière l'Eglise" cadastrées Section X n° 77 d'une superficie de 840 m2 et Section X n° 78 d'une superficie de 6 350 m2, correspondant à l'emplacement réservé pour l'aménagement du parking facilitant l'accès au cimetière et à l'église dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Une réponse devrait être faite courant octobre.

Commission de sécurité salle polyvalente :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'une visite de la commission de sécurité s'est déroulée en date du 27 juillet 2021 à la salle polyvalente. En attente du procès-verbal. Quelques petits travaux seront certainement à réaliser.

- **Comité Consultatif d'Action Sociale du 23.09.2021**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le CCAS s'est réuni le 23 septembre en présence de SODICA pour présentation des colis des aînés. Une visite au magasin du Paraquet a eu lieu le 25 septembre afin de voir sur place les produits proposés. Les devis seront transmis prochainement aux membres du CCAS pour décision.

- **Bons combustibles**

L'attribution d'un bon de chauffage d'un montant de 70 € à chaque foyer dont l'un au moins des membres est âgés d'au moins 65 ans non imposable est reconduit cette année.

- **Commission fêtes et cérémonies**

Une commission fêtes et cérémonies est programmée le mercredi 13 octobre 2021 à la Mairie.

- **Diverses**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que :

- Les fossés se situant sur la propriété de M. Porcher et du Moulin qui alimentent les eaux pluviales ont été nettoyés.
- Une prévision d'achat de 2 tables de pique-nique, poubelles de tri sélectif, distributeurs de sacs canins et boîte à livres.
- Un retour sera fait de la réunion du SISCO qui aura lieu le 29 septembre 2021.
- Les prochaines réunions du Conseil Municipal et autres commissions pourront se dérouler désormais en Mairie à compter du 1^{er} octobre.
- Madame Célia SIMONCINI se retire de l'ensemble de ses délégations (SISA et CHS du Paraquet). En attendant de pouvoir voter de nouveaux titulaires (lors d'un prochain Conseil), les convocations pour les réunions à venir seront à transmettre aux suppléants.



Le Maire, Jérémy GAWLIK